

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 13 novembre 2024 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, COMBE Emilie, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, GIBERT Marie-Anne, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, SEFERIAN Sandrine

Absents : GARIN Maximilien, GRANGE JF, (pouvoir donné à Didier ROCHIGNEUX).

Secrétaire de séance : Régine COHAS

Objet : Création d'emplois d'agents recenseurs – recensement 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations recensement 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2025 pour la période allant du 6 janvier au 17 février 2025.
- Les agents seront payés à raison de :
 - 1 € par feuille de logement
 - 0.80 € par bulletin individuel
- Ils percevront également chacun :
 - 80 € de forfait de tournée de reconnaissance
 - 40 € de forfait pour frais kilométriques
 - 60 € par demi-journée de formation (2 demi-journées prévues et obligatoires)

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 13 novembre 2024
Le Maire
Thierry GOUBY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241113-2024-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024

Le secrétaire de séance
Régine COHAS